



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI,
Grandes Entreprises



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 30% à 65%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

1^{ère} relève repoussée au 15/05/25
puis au 05/02/2026 et au 24/06/26
selon les budgets disponibles

FINANCEURS



APPEL À PROJETS DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE « DECARB-IND »

QUELS PROJETS ?

Ouvert dans le cadre de France 2030, cet appel à projets vise à soutenir la **décarbonation** d'activités industrielles. Il s'adresse à **tout site industriel** sur le territoire français portant des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) supérieure à **1 000 tCO₂eq/an** et d'**au moins 3 M€ de budget**.

Ces projets doivent concerner une ou plusieurs des thématiques suivantes :

1. Efficacité énergétique

- ↳ Remplacement d'un équipement existant par un nouvel équipement énergétiquement plus performant
- ↳ Ajout de nouveaux équipements permettant l'économie d'énergie
- ↳ Récupération de chaleur avec valorisation thermique (chaud ou froid) ou mécanique, voire électrique

2. Modification du mix énergétique

- ↳ Electrification d'un procédé industriel (four, résistance, chaudière...)
- ↳ Intégration d'énergies thermiques renouvelables ou de récupération

3. Modification du mix matières

- ↳ Mise en place de procédés de recyclage et/ou d'utilisation de matières recyclées
- ↳ Mise en place de procédés d'efficacité matière
- ↳ Mise en place d'un équipement, d'une technologie ou d'un procédé chimique permettant de réduire d'autres GES que le CO₂ (Méthane CH₄, protoxyde d'azote N₂O, ...)
- ↳ Utilisation d'hydrogène bas carbone pour des usages matière

4. Captage, stockage et utilisation du CO₂

⚠ Il est attendu des projets de décarbonation ambitieux, y compris des projets qui sont concernés par plusieurs de ces thématiques.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention**
- ↳ Allant de **30% à 65% des dépenses éligibles** selon la taille de l'entreprise et la thématique des projets. L'optimisation du surcoût environnemental d'un projet sera un facteur clé de succès
- ↳ D'un montant maximal de **30 M€**

Les dossiers seront **sélectionnés** selon des critères stricts et feront l'objet d'une notation technique, environnementale (CO₂ économisé) et économique (efficacité de l'aide publique). **La note finale déterminera le classement des projets et le soutien dans la limite des fonds disponibles.**

22 années
d'expérience

160
Collaborateurs

15 Mds€
de projets
financés
depuis 2013

9 bureaux
ouverts en
France



**Franck
MAUDOUX**

Directeur
développement

06 33 04 37 74
franck.maudoux@abfdecisions.fr